

## AGENT TECHNIQUE POLYVALENT

### OBJECTIF

1. Présenter les risques et contraintes inhérents aux activités effectuées par un agent technique polyvalent.
2. Constituer un support d'aide au recensement et à l'évaluation des risques.

Remarque : Cet état des lieux des risques et des mesures de prévention et/ou de protection ne peut être considéré comme exhaustif. En effet, les agents peuvent être exposés à d'autres dangers et d'autres mesures de prévention et/ou peuvent exister.

### RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

L'autorité territoriale a l'obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de l'ensemble de ses agents. Pour cela, il doit notamment évaluer les risques professionnels auxquels ses agents sont exposés et retranscrire le résultat de ces évaluations dans un document unique.

Obligations décrites dans les articles suivants du Code du travail : L4121-1, L4121-3 et R4121-1.

## LES FAMILLES DE RISQUES

FAMILLE DE RISQUE	Exemple
Risques d'accidents de plain-pied	<i>Sol inégal (marche), sol glissant (eau, huile) sol détérioré, désordre, encombrement, passage étroit, éclairage insuffisant ...</i>
Risques psychosociaux	<i>Manque de temps, manque de communication, travail souvent interrompu, agression extérieure...</i>
Risques routiers ou liés à la circulation	<i>Véhicules défaillants, dispersion des lieux de travail, heurt entre véhicules et piétons, travail en bordure ou sur la route...</i>
Risques liés à l'activité physique	<i>Travail sur écran, postures contraignantes, manutention et/ou port de charges, gestes répétitifs...</i>
Risques liés aux équipements de travail	<i>Utilisation de matériels coupants, projections, écrasement, vibrations...</i>
Risques biologiques	<i>Absence de moyens pour permettre l'hygiène corporelle, contact avec des matières biologiques (urine, sang, animaux morts...), travaux d'assainissement,...</i>
Risques liés aux atmosphères non respirables	<i>Travail en lieu confiné (regard d'assainissement, vide sanitaire, fosse ...)</i>
Risques liés à l'organisation du travail	<i>Travail isolé</i>
Risques de noyade	<i>Travail en bordure d'une étendue d'eau (entretien au bord d'un ruisseau, d'une rivière, d'une lagune...), piscine...</i>
Risques électriques	<i>Matériels défectueux (câbles détériorés...), absence de consignation, pièces nues accessibles ...</i>
Risques d'incendie ou d'explosion	<i>Utilisation ou stockage de produits inflammables, explosifs ou comburants, travaux de soudure, de meulage...</i>
Risques liés aux ambiances thermiques / climatiques	<i>Température inadaptée à l'activité. Intempéries, courant d'air, ambiances chaudes ou froides...</i>
Risques de chutes de hauteur	<i>Utilisation de dispositifs mobiles (échelles, escabeaux, échafaudages) en mauvais état ou de moyens de fortune comme les chaises, travail au bord du vide (regard assainissement, palier sans garde-corps)...</i>
Risques liés au bruit	<i>Bruit émis par les machines, les compresseurs, les outils, les moteurs, les enfants, le mobilier ...</i>
Risques chimiques	<i>Utilisation de produits chimiques dangereux (Toxique, Nocif, Corrosif...), émission de fumées (soudure), de poussières (ciments, bois)...</i>
Risques liés à la chute d'objets	<i>Stockage en hauteur (étagères, dessus d'armoires) stockages encombrés...</i>
Risques d'agressions physiques ou verbales	<i>Contact avec un public mécontent, violences verbales et/ou physiques...</i>
Risques liés à l'ambiance lumineuse	<i>Eclairage insuffisant et/ou inadapté à la tâche. Zones d'éblouissement...</i>
Risques divers	/

## ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

*Tonte, débroussaillage, taille, élagage, utilisation de produits phytosanitaires, nettoyage des berges et des fossés...*

Famille de risque	Exemple de Constats/Situations dangereuses observés	Mesures de prévention et de protection possibles
Risques chimiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Utilisation de produits phytosanitaires, produits chimiques dangereux (nocif, irritant...) avec des EPI (Equipements de Protection Individuelle) non adaptés</li> <li>↳ Pas de formation à l'utilisation des produits phytosanitaires</li> <li>↳ Mauvais stockage des produits (pas d'aération, pas d'armoire spécifique, pas de rétention)</li> <li>↳ Fiches de Données de sécurité (FDS) non disponibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Remplacement des produits dangereux par de nouveaux non dangereux ou moins dangereux.</li> <li>↳ Mise en place de méthodes de substitution et/ou complémentaires (désherbage thermique, traitement par phéromones, paillage, ...).</li> <li>↳ Port obligatoire des équipements de protection individuelle</li> <li>↳ Mise à disposition d'équipements de protection individuelle adaptés – voir les Fiches de Données de sécurité du produit (ex : cagoule de protection+ unité soufflante + filtre A2P3, gants de protection, bottes, combinaison jetable).</li> <li>↳ Formation à l'utilisation des produits phytosanitaires (avec actualisation régulière des connaissances)</li> <li>↳ Mise à disposition d'une fiche de données sécurité (FDS) et affichage, sur le lieu de stockage par exemple, d'une notice au poste de travail pour chaque produit utilisé.</li> <li>↳ Sensibilisation au risque chimique.</li> </ul>
Risques liés au bruit	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Utilisation de matériels bruyants (tondeuse, débroussailleuse, tronçonneuse, taille-haie, souffleur...) (souvent &gt;100dB)</li> <li>↳ Mauvaise utilisation ou absence des moyens de protection contre le bruit.</li> <li>↳ Utilisation de matériels anciens ou inadaptés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Lors de l'acquisition ou du renouvellement d'un équipement de travail, intégrer cette problématique au cahier des charges (achat du matériel le moins bruyant).</li> <li>↳ Port obligatoire de Protecteur Individuel Contre le Bruit (PICB) pour toute activité bruyante.</li> <li>↳ ex : protection active anti bruit, bouchons moulés, casque anti-bruit, bouchons d'oreilles</li> <li>↳ Réalisation de mesures du bruit (exposimétrie) pour permettre le choix d'équipements de protection adaptés.</li> <li>↳ Association des agents au choix des équipements de protection individuelle.</li> </ul>

## ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

*Tonte, débroussaillage, taille, élagage, utilisation de produits phytosanitaires, nettoyage des berges et des fossés...*

Famille de risque	Exemple de Constats/Situations dangereuses observés	Mesures de prévention et de protection possibles
Risques liés aux équipements de travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Utilisation de matériels pouvant générer des coupures et/ou des projections (tondeuse, débroussailleuse, souffleur, tronçonneuse...).</li> <li>↳ Systèmes de sécurité défectueux ou absents (carter, coupe-lame...)</li> <li>↳ Non port des Equipements de Protection Individuelle (EPI)</li> <li>↳ EPI inadaptés pour les travaux de tronçonnage.</li> <li>↳ Utilisation de la tondeuse autoportée sur un terrain en pente, sans arceau anti-retournement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Mise en place, à partir des notices du matériel, de consignes d'utilisation de sécurité pour tous les équipements.</li> <li>↳ Port obligatoire des équipements de protection individuelle.</li> <li>↳ Entretien du matériel par une personne compétente</li> <li>↳ Mise à disposition de matériel conforme disposant de systèmes de sécurité (ex : pour les tondeuses : système coupe lames, pour les débroussailleuses : carter de sécurité).</li> <li>↳ Mise à disposition d'équipements de protection individuelle adaptés (ex : vêtements anti-coupures, casque et bottes forestières, casque avec visière + paire de lunettes ou sur lunettes, protège-tibias, vêtement haute visibilité ...)</li> <li>↳ Formation aux travaux de tronçonnage.</li> <li>↳ Formation à l'utilisation de machine-outil.</li> <li>↳ Utilisation d'un moyen de tonte autre que la tondeuse autoportée suivant le pourcentage de la pente ou l'équiper d'un arceau anti-retournement.</li> </ul>
Risques routiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Utilisation d'une tondeuse autoportée non homologuée pour circuler sur la voie publique.</li> <li>↳ Mauvaise signalisation du véhicule</li> <li>↳ Absence d'autorisation de conduite pour les engins de chantier.</li> <li>↳ Défaut du permis de conduire de l'agent.</li> <li>↳ Vêtements haute visibilité non portés ou obsolètes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Non utilisation de la tondeuse sur ou aux abords des axes routiers (si celle-ci ne dispose pas des équipements nécessaires).</li> <li>↳ Vérification périodique des permis de conduire des agents</li> <li>↳ Mise à disposition de vêtements haute visibilité.</li> <li>↳ Mise en place de l'ensemble des équipements de signalisation nécessaires (gyrophare, bandes retro réfléchissantes).</li> <li>↳ La tondeuse doit être homologuée route (réception par la DREAL (Direction Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement)).</li> <li>↳ Formation à la conduite en sécurité.</li> <li>↳ Délivrance d'une autorisation de conduite.</li> <li>↳ Sensibilisation au risque routier.</li> </ul>
Risques de noyade	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Travail en bordure d'une étendue d'eau =&gt; entretien au bord d'un ruisseau, d'une rivière, d'une piscine</li> <li>↳ Intervention sur les bassins de stations d'épuration et les lagunes.</li> <li>↳ Agent ne sachant pas nager</li> <li>↳ Absence de protection : type ligne de vie, gilet de sauvetage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Ne pas effectuer cette tâche en position de travailleur isolé (pour les travaux exposant au risque de chute dans l'eau, un agent doit rester constamment visible d'un autre agent).</li> <li>↳ Mise à disposition d'équipements individuels de flottaison pour les interventions aux abords d'étendues d'eau.</li> </ul>

## ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

*Tonte, débroussaillage, taille, élagage, utilisation de produits phytosanitaires, nettoyage des berges et des fossés...*

Famille de risque	Exemple de Constats/Situations dangereuses observés	Mesures de prévention et de protection possibles
Risques de chute de hauteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Travail en hauteur notamment pour travaux de taille ou d'élagage à l'aide d'un moyen inadapté (plateau, godet de tracteur...).</li> <li>↳ Utilisation de moyens d'accès (échelle, escabeau, échafaudage, nacelle...) non vérifiés.</li> <li>↳ Agent non formé au montage/démontage des échafaudages.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Utilisation de matériels télescopiques permettant un travail depuis le sol.</li> <li>↳ Doter l'agent de matériels télescopiques (taille-haie, perche élagueuse, égoïne d'élagage, ...).</li> <li>↳ Mise à disposition de moyens de travail en hauteur sécurisés (plateforme individuelle roulante, échafaudage, nacelle élévatrice, ...).</li> <li>↳ Mise à disposition de protections antichute (ex : le harnais : les tâches nécessitant l'utilisation d'un harnais ne doivent pas être effectuées en position de travailleur isolé.)</li> <li>↳ Formation montage/démontage/vérification de l'échafaudage.</li> <li>↳ Formation à l'utilisation du harnais (un contrôle régulier du matériel de protection doit être effectué).</li> <li>↳ Formation à la conduite en sécurité de la nacelle.</li> <li>↳ Délivrance d'une autorisation de conduite.</li> </ul>

## ENTRETIEN DES BATIMENTS

*Peinture, intervention sur installations électriques, plomberie, maçonnerie, menuiserie, soudure, utilisation de machines-outils (toret à meuler, perceuse à colonne...)...*

Famille de risque	Exemple de Constats/Situations dangereuses observés	Mesures de prévention et de protection possibles
Risques électriques	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Réalisation de tâches d'ordre électrique telles que : changement d'ampoules, réparation de prise, réarmement de disjoncteur avec une habilitation inadaptée ou pas d'habilitation</li> <li>↳ Pas de matériels d'équipements de protection individuelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Consignation (travail hors tension).</li> <li>↳ Limitation des travaux électriques réalisés par l'agent aux tâches autorisées et décrites sur l'habilitation.</li> <li>↳ Appel à une entreprise spécialisée pour les travaux d'ordre électrique.</li> <li>↳ Mise à disposition d'outils adaptés (outils isolés, Vérificateur d'Absence de Tension, voltmètre, ampèremètre, ...).</li> <li>↳ Mise à disposition d'équipements de protection individuelle adaptés.</li> <li>↳ Formation de l'agent en fonction des tâches réalisées.</li> <li>↳ Habilitation des agents en fonction des tâches réalisées. (exemple : Habilitation BS pour intervention élémentaire type remplacement de lampe ou fusible, réparation de prise.)</li> </ul>

## ENTRETIEN DES BATIMENTS

*Peinture, intervention sur installations électriques, plomberie, maçonnerie, menuiserie, soudure, utilisation de machines-outils (toret à meuler, perceuse à colonne...)*...

Famille de risque	Exemple de Constats/Situations dangereuses observés	Mesures de prévention et de protection possibles
Risques chimiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Utilisation de peinture solvantée (avec white spirit).</li> <li>↳ Fiches de données sécurité (FDS) non disponibles.</li> <li>↳ Produits chimiques stockés sans tenir compte des règles de rétention, d'aération ou encore des règles de compatibilité.</li> <li>↳ Réutilisation de contenants pour un autre produit ou pour un autre usage</li> <li>↳ Produits non utilisés mais toujours stockés.</li> <li>↳ Non étiquetage de certains contenants.</li> <li>↳ Equipements de Protection Individuelle disponibles mais inadaptées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Substitution des produits dangereux par de nouveaux non dangereux ou moins dangereux (ex : favoriser l'utilisation de peintures type acrylique ne nécessitant pas l'utilisation de solvants, substituer le white spirit par un écosolvant.)</li> <li>↳ Mise à disposition de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle adaptés – voir FDS (ex : combinaison jetable, gants, masque de protection respiratoire adapté, ...).</li> <li>↳ Formation sensibilisation au risque chimique (avec actualisation régulière des connaissances) + Sensibilisation aux nouveaux pictogrammes.</li> <li>↳ Mise à disposition d'une fiche de données sécurité (FDS) et affichage, sur le lieu de stockage par exemple, d'une notice au poste de travail pour chaque produits utilisés.</li> <li>↳ Étiquetage de tous les contenants.</li> <li>↳ Élimination des produits non utilisés.</li> <li>↳ Mise en place d'un ou plusieurs lieux de stockage adaptés (disposant de rétentions, ventilés et uniquement accessibles par les agents autorisés).</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Travaux de ponçage, sciage, perçage exposant à des poussières de bois, plâtre ou encore métaux.</li> <li>↳ Ponceuse sans sac de récupération</li> <li>↳ Equipements de Protection Individuelle non portés ou inadaptés</li> <li>↳ Aération insuffisante</li> <li>↳ Ponçage manuel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Réalisation de ces travaux dans un endroit ventilé.</li> <li>↳ Mise à disposition d'outils équipés de système d'aspiration et de récupération des poussières (valable pour les appareils fixes et portatifs)</li> <li>↳ Mise à disposition d'équipements de protection individuelle adaptés – voir les Fiches de données de sécurité (ex : paire de lunettes, masque de protection de type FFP2 minimum).</li> <li>↳ Formation/sensibilisation au risque chimique.</li> </ul>
Risques chimiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Travaux de soudure dans un milieu inadapté : Aération ou aspiration insuffisante</li> <li>↳ Equipements de protection individuelle inadaptés ou non portés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Aménagement d'un poste de travail dédié et adapté aux travaux de soudure.</li> <li>↳ Équiper le poste de travail d'un système de ventilation (aspiration des fumées de soudage à la source).</li> <li>↳ A défaut, si la ventilation au niveau du poste de travail n'est pas suffisante, mise à disposition d'une protection respiratoire individuelle adaptée.</li> <li>↳ Formation/ sensibilisation au risque chimique</li> </ul>

## ENTRETIEN DES BATIMENTS

*Peinture, intervention sur installations électriques, plomberie, maçonnerie, menuiserie, soudure, utilisation de machines-outils (touret à meuler, perceuse à colonne...)...*

Famille de risque	Exemple de Constats/Situations dangereuses observés	Mesures de prévention et de protection possibles
Risques liés aux équipements de travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Utilisation de machines-outils (ponceuse, scie, perceuse, meuleuse...) pouvant générer des coupures et/ou projections sans équipements de protection individuelle adaptés ou non portés.</li> <li>↳ Carters de sécurité défectueux.</li> <li>↳ Travaux de soudure à l'arc ou oxy-acétylène sans formation aux travaux de soudure avec des équipements de protection individuelle inadaptés ou non portés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Mise en place de consignes d'utilisation du matériel.</li> <li>↳ Mise à disposition de machines-outils conformes disposant de tous les équipements de protection nécessaires (carter de protection, arrêt d'urgence, ...)</li> <li>↳ Formation à l'utilisation des machines-outils.</li> <li>↳ Aménagement d'un poste de travail dédié et adapté aux travaux de soudure.</li> <li>↳ Mise à disposition d'équipements de protection individuelle adaptés (ex : gants et manchettes anti-chaaleur, tablier de soudeur et casque de soudeur).</li> <li>↳ Formation aux travaux de soudure</li> </ul>
Risques de chute de hauteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Travail en hauteur notamment pour travaux de peinture, changement d'ampoules ou autres...</li> <li>↳ Moyens d'accès (échelle, escabeau, échafaudage...) non vérifiés et/ou défectueux.</li> <li>↳ Travail en hauteur à l'aide d'un moyen inadapté (chaise, table, ...)</li> <li>↳ Absence de formation au montage/démontage d'échafaudage.</li> <li>↳ Absence de formation spécifique pour les nacelles élévatrices.</li> <li>↳</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Utilisation de matériels télescopiques permettant un travail depuis le sol.</li> <li>↳ Mise à disposition de moyens de travail en hauteur sécurisés (plateforme individuelle roulante, échafaudage, nacelle élévatrice, ...).</li> <li>↳ A défaut, sécurisation du travail en hauteur. Mise à disposition de protections antichute (ex : harnais : les tâches nécessitant l'utilisation d'un harnais ne doivent pas être effectuées en position de travailleur isolé.)</li> <li>↳ Rappel de consigne : Ne jamais travailler en hauteur seul</li> <li>↳ Formation montage/démontage/vérification de l'échafaudage.</li> </ul>
Risques liés au bruit	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Utilisation de matériels bruyants (perceuses, scies, ponceuse, compresseurs,...)</li> <li>↳ Niveau moyen constructeur ~100dB.</li> <li>↳ Non port ou port partiel des PICB mis à disposition...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Lors de l'acquisition ou du renouvellement d'un équipement de travail, intégrer cette problématique au cahier des charges (achat du matériel le moins bruyant).</li> <li>↳ Port obligatoire d'une protection individuelle contre le bruit (PICB) pour toute activité bruyante.</li> <li>↳ Réalisation d'une exposimétrie pour permettre le choix d'équipements de protection adaptés (collectives ou individuelles).</li> <li>↳ Association des agents au choix des équipements de protection individuelle.</li> <li>↳ Mise à disposition de PICB (Protecteur Individuel Contre le Bruit) – ex : protection active antibruit, bouchons moulés, casque antibruit, bouchons d'oreilles.</li> <li>↳ Sensibilisation au risque bruit (risque + protection).</li> </ul>

## TRAVAUX DE VOIRIE

*Balayage, signalisation, conduite de véhicules et engins, salage, déneigement, mise en place de décorations de Noël...*

Famille de risque	Exemple de Constats/Situations dangereuses observés	Mesures de prévention et de protection possibles
Risques Routiers ou liés à la circulation routière	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Utilisation de véhicules de service ou d'engins de chantier : véhicules non suivis et non entretenus par un professionnel.</li> <li>↳ Absence d'autorisation de conduite</li> <li>↳ Réalisation de chantiers mobiles temporaires : Placement d'un véhicule en bordure de route avec une signalisation des véhicules incomplète + mauvaise signalisation du chantier</li> <li>↳ Utilisation de véhicules à une vitesse anormalement lente sans signalisation.</li> <li>↳ Pas de formation à la signalisation temporaire de chantier.</li> <li>↳ Vêtements haute visibilité non portés ou partiellement portés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Vérification de la validité des permis et de l'adéquation PERMIS/VÉHICULE.</li> <li>↳ Formation à la conduite d'engins.</li> <li>↳ Délivrance d'une autorisation de conduite pour chaque agent (mentionnant le type d'engins utilisés).</li> <li>↳ Mise à disposition de véhicules de service (dont l'entretien est régulier et suivi).</li> <li>↳ Les véhicules roulant à une vitesse anormalement lente ou étant en bordures d'axes routiers doivent être équipés d'un gyrophare et de bandes rétro réfléchissantes.</li> <li>↳ Les véhicules effectuant des chantiers mobiles doivent être équipés d'un gyrophare, d'un panneau AK 5 tri-flash et de bandes rétro réfléchissantes.</li> <li>↳ Mise à disposition et utilisation du matériel nécessaire au balisage de chantier.</li> <li>↳ Organisation des chantiers, afin de supprimer ou limiter au maximum l'exposition à la circulation routière.</li> <li>↳ Mise à disposition de vêtements haute visibilité classe II minimum (ex : gilet, parka, pantalon, chasuble, tee-shirt ...).</li> <li>↳ Formation à la signalisation temporaire de chantier.</li> </ul>
Risques chimiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Viabilité hivernale Ex : salage manuel ou à l'aide d'un semoir à l'arrière d'un tracteur</li> <li>↳ Non port de gants.</li> <li>↳ Application de peinture routière.</li> <li>↳ Reprise d'enrobés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Substitution du produit dangereux par un nouveau non dangereux ou moins dangereux.</li> <li>↳ Mise à disposition d'équipements de protection individuelle adaptés – voir les fiches de données de sécurité (ex : gants)</li> <li>↳ Mise à disposition de matériels et matériaux adaptés (ex : épandeur de sel ou sable à verglas).</li> <li>↳ Sensibilisation au risque chimique.</li> </ul>
Risques de chute de hauteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Mise en place des décorations de Noël en hauteur à l'aide d'un moyen inadapté (godet d'un tracteur ou d'un chariot élévateur...)</li> <li>↳ Utilisation d'une nacelle élévatrice sans autorisation de conduite</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Mise à disposition de moyens de travail en hauteur sécurisés (plateforme individuelle roulante, échafaudage, nacelle élévatrice, ...).</li> <li>↳ Faire appel à un prestataire.</li> <li>↳ Formation à la conduite en sécurité de la nacelle.</li> <li>↳ Délivrance d'une autorisation de conduite.</li> </ul>
Risques routiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Viabilité hivernale Ex : utilisation d'une lame de déneigement non homologuée.</li> <li>↳ Absence de formation spécifique à la conduite de ce type d'engin.</li> <li>↳ Absence d'autorisation de conduite.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Mise à disposition d'un engin conforme, disposant de tous les équipements nécessaires à la tâche demandée et de signalisation.</li> <li>↳ En cas d'utilisation d'un engin initialement prévu pour une autre tâche, il conviendra de le faire réceptionner la (DREAL).</li> </ul>

## TRAVAUX D'ENTRETIEN DIVERS

*Assainissement (exploitation d'une station d'épuration...) Garage municipal / entretien des véhicules (lavage, réparation, travail en fosse...) ramassage de déchets diverses...*

Famille de risque	Exemple de Constats/Situations dangereuses observés	Mesures de prévention et de protection possibles
Risques biologiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Ramassage des déchets manuellement avec des équipements de protection individuelle inadaptés ou non portés.</li> <li>↳ Ramassage d'animaux errants ou morts manuellement (absence de matériel adapté).</li> <li>↳ Travaux au niveau de la station d'épuration : désobstruction de regard ou de tampon d'assainissement, nettoyage des dégrilleurs...</li> <li>↳ Pas de trousse de secours à disposition</li> <li>↳ Pas de vestiaire, pas de douche, pas de lavabo.</li> <li>↳ Vêtements de travail mal entretenus ou inadaptés aux tâches à réaliser</li> <li>↳</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Supprimer ou limiter le ramassage en VRAC.</li> <li>↳ Mise en place de mesures d'hygiène.</li> <li>↳ Mise à disposition de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle adaptés (ex : gants étanches et lavables, blouse jetable, masque FFP2...).</li> <li>↳ Mise à disposition d'installations et d'accessoires sanitaires (toilette, lavabo, douche, savon bactéricide, brosse à ongles, ...).</li> <li>↳ Vaccinations (ex : vaccin contre la leptospirose – voir avec le médecin de prévention).</li> <li>↳ Mise à disposition d'une trousse de secours (vérification régulière).</li> <li>↳ Pour le ramassage d'animaux errants, mise à disposition du matériel nécessaire (ex : filet, lasso, pince pour chat, cage, gants avec manchettes, ...).</li> <li>↳ Sensibilisation au risque biologique</li> <li>↳ Formation à la capture d'animaux et aux risques liés aux animaux (dangereux).</li> </ul>
Risques liés aux atmosphères non respirables	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Travail dans un lieu confiné : regard d'assainissement, poste de relèvement ou vide sanitaire (dégagement de biogaz)</li> <li>↳ Opération en position de travailleur isolé</li> <li>↳ Pas d'équipements de protection individuelle adaptés (aide pour respiration, contrôle de taux d'oxygène...).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Sensibilisation au risque biologique</li> <li>↳ Ventiler le poste de relèvement, port d'un détecteur de gaz.</li> <li>↳ Vérification du taux d'oxygène et éventuellement de la présence de gaz toxiques avant et lors de toutes interventions.</li> <li>↳ Ne pas effectuer ce travail en position de travailleur isolé (travail en binôme minimum).</li> <li>↳ Mise en place d'une procédure d'intervention et de secours.</li> <li>↳ Mise à disposition de matériels de secours adaptés (ligne de vie, trépied, harnais de sécurité, système antichute).</li> <li>↳ Mise en place d'un éclairage suffisant et/ou mise à disposition d'un éclairage d'appoint adapté (ex : lampe frontale).</li> <li>↳ Formation/Sensibilisation au travail en milieux confinés.</li> </ul>

## TRAVAUX D'ENTRETIEN DIVERS

*Assainissement (exploitation d'une station d'épuration...) Garage municipal / entretien des véhicules (lavage, réparation, travail en fosse...) ramassage de déchets diverses...*

Famille de risque	Exemple de Constats/Situations dangereuses observés	Mesures de prévention et de protection possibles
Risques d'incendie, explosion + Risques divers	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Travail en fosse mécanique non conforme (ventilation, rétention, accès, système d'éclairage...).</li> <li>↳ Stockage de produits inflammables (ex. carburant...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Les véhicules devront être entretenus moteur éteint. Dans le cas contraire, utilisation de l'évacuation des gaz d'échappement.</li> <li>↳ Équiper la fosse d'un accès de part et d'autre.</li> <li>↳ Mise en place de gouttières de récupération de liquide.</li> <li>↳ Mise en place d'un extincteur à poudre à proximité de chaque accès de la fosse.</li> <li>↳ Mise en place d'un système d'évacuation de gaz d'échappement.</li> <li>↳ Mise en place d'un éclairage sous verre disposant d'un indice de protection IP 55.</li> <li>↳ Mise à disposition de matériels adaptés et conformes (ex : utilisation d'une baladeuse étanche répondant à la norme NF.C.71.008).</li> <li>↳ Mise en place de plinthes autour de la fosse pour éviter la chute d'outils.</li> <li>↳ Mise en place d'une ventilation (500m<sup>3</sup>/h).</li> <li>↳ Mise en place d'un balisage pour l'accès correct des véhicules.</li> <li>↳ VOIR RECOMMANDATION CNAM R331</li> </ul>

AUTRES ACTIVITES		
Famille de risque	Exemple de Constats/Situations dangereuses observés	Mesures de prévention et de protection possibles
Risques liés à l'activité physique	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Port de charges lourdes (sacs de matériaux, mobilier, matériel,...)</li> <li>↳ Adoption de postures contraignantes (préparation de parterres de fleurs, désherbage manuel, charges au sol...)</li> <li>↳ Pas de formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Dès que possible, allègement des charges.</li> <li>↳ Adapter les durées d'activités et les pauses aux efforts.</li> <li>↳ Port des charges les plus lourdes en groupe.</li> <li>↳ Mise à disposition d'aides à la manutention (chariot, diable, roulette, ...).</li> <li>↳ Formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique).</li> </ul>
Risques liés aux ambiances thermiques / climatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Travail lors de fortes chaleurs ou fortes pluies ou froid...</li> <li>↳ Manque d'équipements de travail facilitant le travail dans ces conditions (veste de pluie, parka...)</li> <li>↳ Boissons chaudes ou froides non accessibles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Donner accès à des boissons chaudes ou fraîches en fonction du temps.</li> <li>↳ Mettre à disposition des vêtements de travail adaptés aux conditions climatiques (parka, vêtements de pluie, bottes, ...)</li> <li>↳ Organisation des horaires de travail en fonction des conditions climatiques notamment en cas de fortes chaleurs.</li> </ul>
Risques liés à l'organisation de travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Non connaissance des lieux de travail et/ou activités en cours des agents</li> <li>↳ Absence de moyens de communication type téléphone portable.</li> <li>↳ Travaux dangereux en hauteur, en bordure d'eau ou travaux électriques en position de travailleur isolé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Interdiction du travail isolé pour tous travaux dangereux.</li> <li>↳ Mise à disposition d'un DATI (Dispositif d'Alerte du Travailleur Isolé).</li> <li>↳ Réorganiser et planifier les tâches des agents afin d'éliminer ou limiter les situations de travailleurs isolés (ex : travail en binôme).</li> </ul>
Risques d'accidents de plain-pied	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Circulation de plain-pied difficile dans les différents bâtiments de la collectivité (encombrement, sol défectueux...).</li> <li>↳ Circulation sur des terrains accidentés et/ou glissants, dans des lieux étroits ou difficilement accessibles...</li> <li>↳ Non port de chaussures antidérapantes...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Organisation du travail afin de supprimer ou limiter le passage sur le terrain glissant ou accidenté.</li> <li>↳ Rangement et organisation des lieux de travail.</li> <li>↳ Mise à disposition de chaussures à semelles antidérapantes.</li> <li>↳ Mise en place de revêtements antidérapants.</li> </ul>
Risques liés à la chute d'objets	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Rangement de matériels en hauteur</li> <li>↳ Stockage en hauteur pouvant chuter</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Limiter les hauteurs de rangement.</li> <li>↳ S'assurer de la stabilité du stockage.</li> <li>↳ Interdire le stockage d'objets lourds en hauteur.</li> </ul>
Risques psycho-sociaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Surcharge de travail, manque de communication, situation conflictuelle, manque d'autonomie...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Réaliser un diagnostic à l'aide du questionnaire RPS « outil faire le point ».</li> <li>↳ A définir en fonction de chaque situation à l'origine des RPS</li> </ul>
Risques routiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Utilisation de la voiture, du vélo ou encore d'une moto pour se rendre au travail.</li> <li>↳ Routes dangereuses ou en mauvais état.</li> <li>↳ Distances importantes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Formation à la conduite en sécurité (notamment sur chaussée glissante).</li> <li>↳ Action de sensibilisation au risque routier.</li> <li>↳ Inciter les agents à prendre les transports en commun ou à faire du covoiturage.</li> </ul>

Divers	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Confrontation à une personne (collègue, enfant, public) victime d'un accident, d'un malaise.</li> <li>↳ Absence de trousse de premiers secours.</li> <li>↳ Pas d'agents formés Sauveteur Secouriste au Travail.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Mise en place de vérifications régulières des trousse de secours.</li> <li>↳ Mise à disposition pour l'ensemble des agents d'une trousse de secours. Ex : une trousse de secours par bâtiment et par véhicule de service/engins.</li> <li>↳ Formation des agents aux premiers secours avec mise à jour régulière des connaissances (formation SST : Sauveteur Secouriste au Travail).</li> </ul>
Risques d'incendie/ Explosion	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Confrontation à un début d'incendie</li> <li>↳ Manque d'extincteurs.</li> <li>↳ Pas de formation à la manipulation des extincteurs.</li> <li>↳ Absence de plan d'évacuation</li> <li>↳ Absence d'exercice d'évacuation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Réalisation d'exercices d'évacuation/ Définition de rôles (guide file, serre file, ...).</li> <li>↳ Équipements de lutte contre l'incendie adaptés, contrôlés et en nombre suffisant.</li> <li>↳ Formation des agents à la manipulation d'extincteurs. (mise à jour régulière)</li> <li>↳ Sensibilisation sur la conduite à tenir en cas d'incendie. (accueil sécurité)</li> </ul>